

## PRE-AMBULE

Ce protocole sanitaire se veut la déclinaison pour l'école élémentaire Robert Chalandre de Neuilly-Crimolois du protocole sanitaire national. Il a été élaboré conjointement écoles et services de la commune pour expliquer les nouvelles règles d'accueil de votre enfant.

Un protocole similaire avec les adaptations au public de maternelle existe pour l'école maternelle.

**En cas de manquement avéré et pour garantir la sécurité de tous, l'élève pourra ne plus être accueilli à l'école.**

## RAPPEL DES GESTES BARRIERES

### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



## Obligation des adultes de l'école

Tous les adultes de l'école doivent appliquer les gestes barrières et porter un masque grand-public de fabrication industriel ou artisanal. Ces masques sont fournis par l'Education Nationale.

### AVANT L'ECOLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans la prévention face aux risques d'épidémie de COVID-19 dans l'école. Pour cela et en partenariat avec l'école, il faudra respecter les points suivants.

Objet	Description	Photos – liens internet
Education aux gestes barrières à vos enfants	Afin que les enfants comprennent l'importance des gestes barrières, les parents doivent les sensibiliser à la maison.	<a href="https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_2413980/fr/expliquer-le-coronavirus-et-les-gestes-barrieres-aux-enfants">https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_2413980/fr/expliquer-le-coronavirus-et-les-gestes-barrieres-aux-enfants</a>
Suspicion COVID-19 chez votre enfant.	En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.	<a href="https://www.unicef.org/fr/coronavirus/coronavirus-ce-que-les-parents-doivent-savoir">https://www.unicef.org/fr/coronavirus/coronavirus-ce-que-les-parents-doivent-savoir</a>
Le port des masques des élèves en élémentaires	Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés par leurs parents s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Dans le cas échéant, il faut prévoir 1 masque toutes les 4 heures.	<a href="https://www.dailymotion.com/video/x7tk257">https://www.dailymotion.com/video/x7tk257</a>
Le port des masques des élèves en maternelle	Le port du masque est interdit pour les élèves en maternelle.	
Gel hydro-alcoolique	Il est interdit de fournir d'apporter du gel hydro-alcoolique à l'école. Un lavage de mains régulier sera prévu. Ce lavage se fera avec du savon et des serviettes en papier à usage unique. Dans des situations particulières, l'élève sous la surveillance d'un adulte pourra utiliser du gel hydro-alcoolique disponible dans l'école.	

## **Eviction d'un élève**

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme du covid-19. Il sera isolé dans la salle infirmerie sous surveillance d'un adulte. L'élève devra mettre un masque FFP1 (à disposition dans l'école). Les parents seront immédiatement prévenus et seront dans l'obligation de venir le chercher.

Le directeur de l'école devra alors prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires

Un nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes sera fait.

En cas de test positif, sera fait :

- Une Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- Un accompagnement de l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Une Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

**HORAIRE ECOLE :** 9h -12h 14h-17h sans temps d'accueil.

Les 4 accès à l'école seront ouverts à 9h sous la responsabilité d'un enseignant. Il n'y a plus de temps d'accueil 10 minutes avant. **Les parents sont dans l'obligation de respecter scrupuleusement les horaires d'accueil** sous peine de ne pas pouvoir faire entrer leur enfant dans l'école.

**Cas particulier de la classe de CE2 de M. Grégoire et de Mme Troussard:**

L'accueil se fera à 9h mais il y aura un temps d'attente de 5 minutes sous la surveillance de l'enseignant de la classe dans un espace dédié devant l'école (voir tableau) le temps que la classe de CE2-CM1 de Mme Marlot s'installe (couloir commun, distanciation sociale).

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Des marquages seront effectués au sol ou sur le mobilier urbain (poteaux) pour indiquer la distanciation nécessaire.

**CALENDRIER D'OUVERTURE :**

L'accueil des élèves se fera en demi-groupe par niveau de cycle. La composition des groupes sera communiquée directement par les enseignants de chaque classe aux parents concernés par un retour à l'école.

Dans un premier temps les niveaux prioritaires **accueillis à partir du 14 mai** sont :

- CP
- CM2
- Enfants de personnel soignant, enseignant, et personnel d'accueil de la petite enfance. En cas d'interrogation, la liste officielle des personnels prioritaires est consultable sur le site de l'Education Nationale.

L'accueil des **CE1 CE2 CM1 se fera à partir du 25 mai** sous réserve des derniers événements ou décisions administratives et gouvernementales.

## HORAIRES D'ENTREE ET DE SORTIE DANS L'ECOLE

Objet	Description	Photo / Commentaire
Classe CP Mme Poulain	9h portail face à l'école maternelle Marquage au sol	
Classe CE1 Mme Sancandi	9h porte rue du Pâtis Marquage poteaux	
Classe CE2 M. Grégoire	Regroupement espace devant l'école puis 9h 10 porte face mairie	
Classe CE2 CM1 Mme Marlot	9h porte face mairie Marquage au sol sur le chemin d'accès	
Classe CM1 CM2 Mme Fantin	9h porte de secours côté bâtiment A Marquage au sol	

La sortie s'effectuera selon les mêmes modalités que l'entrée sous la responsabilité de chaque enseignante.

La classe de CE2 sortira 5 minutes plus tôt toujours sous la surveillance de l'enseignant.

Afin de ne pas perturber cette organisation, il est demandé aux parents d'être ponctuels.

### Circulation dans les couloirs de l'école

Un balisage au sol permet de gérer les flux des groupes élèves afin que ceux-ci n'entrent pas en contact. Les horaires d'entrée, sortie de classe et de récréation sont adaptées en fonction que les groupes élèves ne se croisent pas.

La circulation dans les couloirs est organisée de telle façon que la distanciation sociale puisse se faire entre les élèves du même groupe. Il y aura un balisage au sol notifiant les distanciations nécessaires dans les couloirs.

### Lavage de mains et hygiène

Il sera demandé aux familles un lavage des mains préventif au départ de la maison pour l'école et un passage aux toilettes.

Les classes de CP et de CE1 se verront dédiées des sanitaires pour un lavage des mains à l'entrée en classe (sanitaire et salle des maîtres).

Les classes de CE2 CM1 et CM1 CM2 utiliseront un gel hydroalcoolique à l'entrée en classe.

La classe de CE2, qui aura une entrée légèrement décalée, utilisera les sanitaires pour se laver les mains avant d'entrer en classe après le passage des CP et CE1.

Avant et après chaque récréation, par rotation échelonnée suivant les horaires dédiés, les groupes utiliseront les sanitaires et la salle des maîtres.

### **Vestiaires**

Les vestiaires sont condamnés. Les élèves disposeront leurs vêtements sur leur dossier de chaise.

Les élèves devront se déchausser à l'entrée en classe pour faciliter l'entretien des locaux le soir. Il faut donc veiller à fournir une paire de pantoufle (ou autre)

### **Salle de classe**

Les bureaux sont disposés de façon à avoir 1m de distance entre les élèves. La circulation dans la salle de classe est organisée de telle façon que la distanciation sociale puisse se faire entre chaque élève.

Les enseignants prévoient 2 tables supplémentaires qui seront utilisées en cas d'urgence nécessitant une répartition des élèves d'un groupe. Les tables inutilisées seront déplacées. Les armoires fermées, les livres stockés.

L'échange de matériel entre élèves est interdit. Le prêt de matériel par l'école est interdit.

Les élèves devront amener leur matériel (défini par l'enseignant). Le sac restera à l'école les 2 jours de présence de l'élève. Il n'y aura pas de devoirs les jours de présence à l'école.

Il est conseillé aux parents à l'issue des 2 jours de présence à l'école de mettre le cartable dans une zone inaccessible à la famille afin qu'aucun membre de la famille ne le touche jusqu'au lendemain.

Les salles de classes sont aérées plusieurs fois par jour.

### **Récréation**

Les cours de récréation sont divisées en zone afin que les groupes élèves n'entrent pas en contact.

Les horaires seront décalés pour un maximum de 2 classes. La sécurité impose la présence de 2 enseignants en cas de problèmes dans la cour. Des espaces seront délimités (2 zones).

### **Accueil périscolaire**

Les jeux de ballons ou les jeux collectifs sont interdits. Tout échange de matériel est interdit. Aussi, les élèves n'ont pas le droit de ramener d'objet de la maison (cartes, billes, élastiques...).

Dans le contexte particulier de crise sanitaire que nous traversons, l'engagement des parents aux services périscolaires a été demandé jusqu'au 2/06. Pour le bon fonctionnement des services, il est impératif de respecter ces engagements. Les enfants non-inscrits seront refusés.

Les services sont organisés dans le respect des principes fondamentaux suivants :

- maintien de la distanciation
- application des gestes barrières
- limitation du brassage des élèves
- nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Les gestes barrières et les mesures de distanciation seront rappelés systématiquement aux enfants à l'arrivée dans les services. Les agents seront équipés de masques.

Compte tenu du nombre d'agents disponibles, la commune ne pourra pas respecter la constitution des groupes telles que fixées par les enseignants. Néanmoins, les enfants de l'école maternelle seront séparés de ceux de l'école élémentaire grâce à 2 salles différentes dans chaque temps d'accueil. Deux groupes seront constitués pour le transfert des enfants de l'élémentaire vers les services et reconstitués dans le sens inverse. Un seul groupe sera constitué pour les maternelles.

Dans le respect du protocole imposé, les enfants ne sont pas autorisés à apporter d'objets personnels. Les jeux de ballon et de contact, tout ce qui implique des échanges d'objets sont proscrits. Aucune mise à disposition de jeux ou utilisation de jouets collectifs ne sera faite. Seuls des activités et des jeux permettant le respect des gestes barrières et la distanciation physique seront proposés.

Des temps d'attente inhabituels seront générés par l'obligation de lavage des mains à l'entrée et à la sortie des services.

En cas d'apparition d'un symptôme de covid 19, l'enfant sera isolé dans un espace dédié sous surveillance d'un adulte, en attendant la personne chargée de le récupérer.

### **Restauration scolaire**

Le service de restauration scolaire est maintenu dans les locaux habituels.

Afin d'éviter le brassage entre les enfants de maternelle et de primaire, chaque groupe bénéficie d'une entrée/sortie attitré, d'un bloc sanitaire attitré et d'une salle dédiée.

Les salles ont été aménagées afin de préserver les règles de distanciation entre chaque élève qui se voit attribuer une place nominative. L'arrivée et le départ des enfants sont organisés de façon échelonnée depuis ou vers les écoles, et en concertation avec les directeurs d'établissements.

A l'arrivée, le groupe stationne devant la porte d'entrée, dans le respect des règles de distanciation. Les enfants entrent un par un, sont pris en charge par un agent qui supervise le lavage de main puis est installé à sa place nominative.

Le lavage de mains est assuré de façon à ce qu'un seul enfant n'utilise les sanitaires simultanément.

Le service des repas est assuré par un personnel dédié et de façon à limiter le nombre de manipulations des barquettes collectives fournies par le prestataire. Une attention particulière et rationnelle est apportée à la gestion de la distribution de l'eau, du pain.

Après le repas, le départ est précédé du lavage des mains de chaque enfant pris individuellement. L'attente des groupes à l'extérieur est réalisée dans le respect des règles de distanciation.

En cas de pluie rendant impossible l'accès à l'extérieur, les enfants resteront à table et des activités leur seront proposées dans le respect des règles énoncées en introduction.

Dans les autres cas, les enfants de maternelle iront soit dans la cour de récréation de l'école maternelle, soit dans la cour de l'école élémentaire. Chacune sera organisée de façon à créer 2 espaces distincts. Pour les maternelles, les groupes scolaires pourront être ainsi reconstitués au moyen de séparations visuelles. Pour les élémentaires, 2 groupes au minimum pourront être recréés.

Ces temps extérieurs seront réalisés dans le respect des règles de distanciation et en proposant des activités conformes aux principes édictés ci-dessus.

A l'issue du temps de restauration, les enfants sont remis à leurs enseignants dans des conditions établies en concertation avec les directeurs d'écoles.

La cantine est assurée dans la salle de restauration. (capacité 100 places) Les règles sanitaires seront respectées.

### **Garderie**

Le service de garderie périscolaire est assuré dans les locaux de l'accueil de loisirs, place de la liberté.

Deux salles sont mises à disposition :

Enfants de maternelle : petite salle située à droite de l'entrée principale du centre polyvalent

Enfants d'élémentaire : entrée principale de l'accueil de loisirs

Horaires habituels d'ouverture maintenus les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 7h15 à 9h le matin et le soir de la sortie de classe jusqu'à 18h30 le soir.

Arrivées échelonnées acceptées.

Les portes seront tenues fermées à clés.

Les parents se présenteront devant la porte d'entrée des locaux dédiés selon le niveau de leur enfant comme indiqué ci-dessus. L'accès aux locaux leur est interdit. Il leur est demandé d'être patient lors de l'attente de la prise en charge de leur enfant. En cas d'attente de plusieurs parents à l'extérieur, il est demandé de respecter une distance d'au moins un mètre entre chacun.

Un agent accueillera le(s) enfant(s) à la porte pour qu'il(s) soi(en)t conduit(s) aux sanitaires afin de se laver les mains puis installé à une table individuelle nominativement attribuée.

Afin de respecter les principes ci-dessous, le lavage des mains est organisé de façon à ce que chaque enfant passe individuellement aux sanitaires. Les enfants ne sont pris en charge à la porte qu'à partir du moment où le dernier enfant entré s'est lavé les mains et a été installé à sa table.

Le départ de la garderie du matin est précédé d'un lavage de mains pour chaque enfant. Les élèves sont remis à leur enseignant en concertation avec les directeurs d'écoles afin de remettre les enfants à leur enseignant dans le respect des principes de distanciation.

De même, le retour en garderie du soir est organisé de façon échelonnée entre l'école élémentaire et l'école maternelle, en concertation avec les directeurs d'établissement afin que les élèves de l'école maternelle soient installés à leur table avant que les élèves venant de l'école élémentaires n'arrivent. Un lavage de mains est assuré de façon à ce qu'un seul enfant ne l'utilise simultanément.

#### **Entretien des locaux scolaires et périscolaires :**

Les écoles, l'accueil périscolaire, la cantine sont entretenues et désinfectées quotidiennement dans le respect du protocole sanitaire imposé (sanitaires, salles de classes ou autres, mobilier utilisé par les enfants etc). Un nettoyage et une désinfection des sanitaires et des "points de contact" (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, poignées etc) est réalisé durant la pause méridienne dans les écoles et avant l'ouverture de la garderie du soir. Du gel hydroalcoolique pourra être utilisé pour les enfants d'élémentaires si nécessaire, le lavage des mains étant privilégié.

M. Le maire de Neuilly-Crimolois

Le directeur de l'école Robert Chalandre